

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 09/03/26

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 5 mars 2026



L'an deux mil vingt-six le cinq mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 27 février 2026, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Laurent BALOGE, Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Nathalie LACROIX-PHILIPPE

Excusés et Pouvoirs : Laetitia HAMOT, Chantal ARDOIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Christian HERAUD, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Jean-François RENOUX



Délibération N° 10-03-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – RESIDENCE AUTONOMIE LE SOLEIL D'OR – ACTUALISATION DES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

Vu la délibération N° 15-12-2025 validant la révision des redevances mensuelles pour l'année 2026 et validant une organisation avec la suppression de postes de veilleurs de nuit et son remplacement par un système de téléassistance ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de mettre à jour les documents encadrants le séjour au sein de la résidence autonomie Le Soleil d'Or pour tenir compte de la nouvelle organisation depuis le 1^{er} janvier 2026.

Les documents modifiés entreront en application à compter du 1^{er} mars 2026.


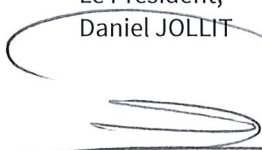
Ils seront remis aux résidents et communiqués à l'ensemble du personnel et bénévoles intervenant au sein de la résidence autonomie Le Soleil d'Or.

La présente délibération a pour objet d'approuver le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement de la résidence autonomie Le Soleil d'Or, ci-annexés.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement de la résidence autonomie Le Soleil d'Or actualisés, qui prendront effet au 1^{er} mars 2026 et pourront être modifiés par décision du conseil d'administration ;**
- **AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Daniel JOLLIT



Le secrétaire de séance,
Jean-François RENOUX

